

DEMANDE DE PERMIS - PRÉLÈVEMENT D'EAU ET/OU GÉOTHERMIE

1. Demandeur

Nom : _____

Adresse permanente : _____

Municipalité : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

2. Emplacement des travaux (si adresse différente du demandeur)

Adresse : _____

Lot : _____ Téléphone : _____

3. Exécutant des travaux

Propriétaire Puisatier Entrepreneur licencié (excavateur) Installateur équipement pompage

Nom de l'entreprise : _____

Adresse : _____

Municipalité : _____ Téléphone : _____

Courriel : _____ Licence RBQ : _____

4. Nature de la demande

Permis pour un prélèvement d'eau 20 personnes et moins

Permis pour un prélèvement d'eau 75 000 litres jour et moins

Type d'installation :

Puits tubulaire scellé

Pointe filtrante

Puits tubulaire scellé (art. 19 RPEP)

Captage de source

Puits Tubulaire

Obturation d'un ouvrage de prélèvement d'eau

Puits de surface

Système de géothermie

Autres (précisez) :

5. Matériaux utilisés

L'installation est conçue avec des matériaux neufs et appropriés à l'alimentation en eau potable.

S'il s'agit d'un puits foré, le tubage comprend une épaisseur nominale de 4,78 mm conforme à la norme ASTM A-53 Grade B ou à la norme ASTM A-589 Grade B s'il est en acier ou à la norme ASTM A-409 s'il est en acier inoxydable.

6. Après travaux

L'installations de prélèvement sera accessible pour des fins d'inspection, d'entretien, de désinfection ou de réparation des équipements, ainsi que, le cas échéant, pour son obturation ou son démantèlement.

L'installation sera repérable visuellement et identifiée à cette fin.

Le tubage utilisé pour un puits creusé par forage excavation ou enfoncement excédera d'au moins 30 cm la surface du sol.

Les pentes autour de l'installation seront aménagées afin que l'eau ne puisse y stagner et se diriger vers l'installation de prélèvement.

L'installation sera munie d'un couvercle sécuritaire, résistant aux intempéries, aux contaminants, à la vermine et, si l'installation est exposée à des risques d'immersion, aux infiltrations d'eau.

7. Localisation du prélèvement

Coordonnées UTM (NAD 83) : _____

Longitude - Latitude (NAD 83) : _____

Longitude (X) : _____

Latitude (Y) : _____

Le système de prélèvement est situé en zone inondable :

Oui Non

Si oui, le système de prélèvement est dans la zone

Faible courant (20-100 ans)

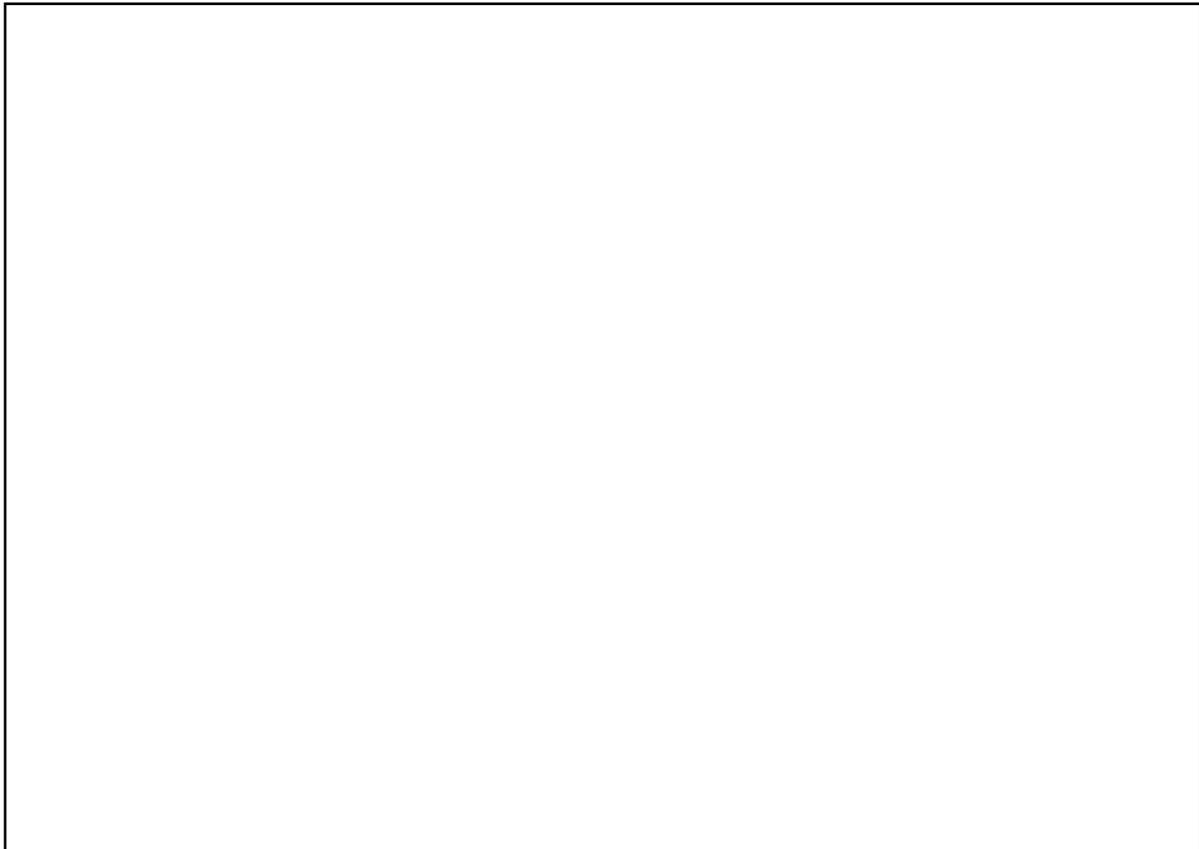
Grand courant (0-20 ans ou 0-100 ans)

DEMANDE DE PERMIS - PRÉLÈVEMENT D'EAU ET/OU GÉOTHERMIE

8. Plan de localisation

Le plan de localisation doit comprendre la distance entre l'installation de prélèvement d'eau et :

- Tout système étanche et non étanche de traitement des eaux usées
- Parcelles en cultures
- Aires de compostage (si applicable)
- Installation d'élevage, cour d'exercice, ouvrage de stockage des déjections animales, pâturage, cimetière
- Localisation de la bande riveraine (si applicable)
- Toute construction située à moins de 3 mètres de l'installation



Indiquez les limites de propriétés, lac et/ou cours d'eau, les bâtiments et toute information pertinente afin de localiser l'installation de prélèvement.

9. Réalisation des travaux

Début : _____ Fin : _____
Coût : _____

10. Déclaration du requérant

Je, soussigné, déclare que les renseignements donnés sont complet et exacts et que si le permis ou le certificat m'est accordé, je me conformerai aux dispositions des règlements d'urbanisme en vigueur ainsi qu'aux lois et règlements pouvant s'y rapporter.

Signature du requérant : _____ **date** _____